Une stratégie de l'eau pour le Nouveau-Brunswick

Rapport d'étape – Décembre 2021
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES GOUVERNEMENTS LOCAUX



Une stratégie de l'eau pour le Nouveau-Brunswick Rapport d'étape 2021

Publié par le Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux

ISBN 978-1-4605-2980-5 (PDF : anglais) ISBN 978-1-4605-2981-2 (PDF : français)

Table des matières

RÉSUMÉ DES PROGRÈS 2018-2021

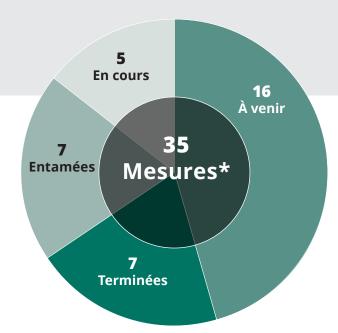
		1
01	INTRODUCTION	
	La stratégie de l'eau du Nouveau-Brunswick	2
02	STRATÉGIE DÉTAILLÉE DE L'EAU RAPPORT D'ÉTAPE	
	Objectif 1 : Comprendre et partager les connaissances sur l'eau	3
	Objectif 2 : Protéger l'eau potable	6
	Objectif 3 : Protéger et améliorer la santé des écosystèmes	8
	Objectif 4 : Travailler en collaboration à la protection et à la gestion de l'eau	12
	Objectif 5 : Mettre en œuvre la stratégie et rendre compte des progrès	13

RÉSUMÉ DES PROGRÈS 2018–2021

Terminé - Les mesures portant la mention Terminé sont terminées.

Entamé - Les mesures portant la mention Entamé ont été commencées et sont en voie d'être terminées.

En cours - Les mesures portant la mention En cours ont été commencées, mais il s'agit d'un processus continu. À venir - Les mesures portant la mention À venir n'ont pas encore été commencées.



*Quelques-unes des 29 mesures d'origine ont été subdivisées pour faciliter le suivi des progrès. Voir la section 2 pour de plus amples renseignements.



La surveillance de la qualité de l'eau des plages a été mise en place et les résultats sont accessibles en ligne (2018).



De nouvelles directives ont été préparées pour favoriser la cohérence et la transparence de la prise de décisions visant à protéger les terres humides (2020).



Un rapport sur l'état de la qualité de l'eau des lacs et des rivières du Nouveau-Brunswick a été publié (2019).



Trois nouveaux portails de données en ligne sur la qualité de l'eau ont été créés pour rendre ces données publiques (2020).



Le plan de gestion du bassin hydrographique de la baie de Shediac a été publié (2021).



Plus de 350 000 \$ provenant du Fonds en fiducie pour l'environnement (FFE) ont permis de financer des projets de détection, de suivi et d'atténuation des risques liés aux cyanobactéries (2018-2020) et un autre montant de 200 000 \$ a été versé en 2021.



De nouvelles cartes plus exactes des terres humides de la province sont maintenant accessibles en ligne (2020).



Plus de 5 millions de dollars provenant du FFE ont soutenu les efforts des groupes de bassins hydrographiques, des universités et d'autres partenaires dans le cadre de projets de gestion de l'eau douce (de 2018 à 2020) et un autre montant de 2 millions de dollars a été versé en 2021.



Le document Qualité de l'eau potable dans ma collectivité a été publié; il décrit la qualité de l'eau potable des réseaux de distribution d'eau potable détenus par un gouvernement local du Nouveau-Brunswick (2021).

INTRODUCTION



LA STRATÉGIE DE L'EAU DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Le document *Une stratégie de l'eau pour le Nouveau-Brunswick 2018 – 2028* a été publié en décembre 2017 après une collaboration de deux ans entre différents ministères et d'autres partenaires. La stratégie vise à soutenir la vision suivante : L'eau du Nouveau-Brunswick sera protégée et gérée pour en assurer la qualité et la disponibilité pour les générations futures.

La stratégie énonce une série de mesures visant à contribuer à la réalisation de la vision.

Le présent rapport d'étape s'articule autour des cinq objectifs de la stratégie :

- Objectif 1 : Comprendre et partager les connaissances sur l'eau
- Objectif 2 : Protéger l'eau potable
- Objectif 3 : Protéger et améliorer la santé des écosystèmes
- Objectif 4 : Travailler en collaboration à la protection et à la gestion de l'eau
- Objectif 5 : Mettre en œuvre la stratégie et rendre compte des progrès

Les premières années de cette stratégie décennale ont permis d'entreprendre et de mener à bien un certain nombre de mesures. La stratégie continue de jeter les bases de la protection et de la gestion durable des ressources en eau du Nouveau-Brunswick aujourd'hui et dans l'avenir.



STRATÉGIE DÉTAILLÉE DE L'EAU RAPPORT D'ÉTAPE



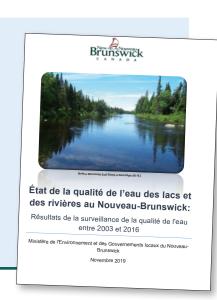
Des données actuelles et exactes sur l'eau sont essentielles aux décisions éclairées. Cette information devrait être mise à la disposition du public pour être utilisée aux fins suivantes : mesurer l'efficacité des mesures mises en œuvre, cerner les problèmes pressants comme le changement climatique et y répondre; inclure le savoir traditionnel autochtone en ce qui a trait aux ressources en eau et à l'importance des écosystèmes pour les initiatives axées sur l'eau et déterminer de nouvelles mesures concernant l'eau qui devraient être prises.

Mesure 1 Produire un rapport initial sur l'état actuel de la qualité de l'eau dans les lacs et les rivières au Nouveau-Brunswick.

TERMINÉ

Le document État de la qualité de l'eau des lacs et des rivières au Nouveau-Brunswick : Résultats de la surveillance de la qualité de l'eau entre 2003 et 2016 a été publié en novembre 2019. Il résume les résultats de la surveillance de la qualité de l'eau de 55 stations de surveillance de l'eau des rivières et de 40 lacs. Les résultats montrent que, chaque année depuis l'établissement du réseau de surveillance provincial en 2003, 80 % ou plus des stations d'échantillonnage ont signalé une eau d'excellente ou de bonne qualité, selon l'indice de la qualité de l'eau du Conseil canadien des ministres de l'Environnement.

Le rapport décrit les accords sur la qualité de l'eau conclus entre le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux et des organismes fédéraux et d'autres partenaires et fournit des détails sur d'autres programmes de surveillance des eaux de surface. Il présente en outre un survol des problèmes observés dans les eaux de surface de la province, notamment les espèces invasives et les proliférations d'algues.



Mesure 2 Maintenir un dialogue continu avec les Premières Nations afin de mieux comprendre la perspective autochtone et de l'intégrer dans les questions liées à l'eau.

EN COURS

Avant la pandémie de COVID-19, le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux se réunissait périodiquement avec Wolastogey Nation in New Brunswick et Mi'gmawe'l Tplu'tagnn Incorporated (MTI). Pendant ces rencontres, des comptes rendus étaient présentés sur les programmes ministériels, dont les initiatives liées à l'eau. De surcroît, la participation de MTI et des communautés des Premières Nations de Fort Folly, Bouctouche et Indian Island a été essentielle à l'élaboration du plan de gestion du bassin hydrographique de la baie de Shediac.

Le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux a commencé à fournir une formation de sensibilisation à la réconciliation autochtone à son personnel. Les premières formations ont eu lieu en 2019 et en 2020. De plus, le directeur de la foresterie et des ressources naturelles de MTI a pris la parole lors d'une séance d'information ouverte à tous les employés ministériels en novembre 2019 concernant les traités conclus avec les Premières Nations du Nouveau-Brunswick.

Mettre en place un régime législatif, semblable à celui de la Loi sur l'assainissement de l'air, afin d'assurer la production de rapports annuels par le gouvernement sur l'état des eaux de surface et des eaux souterraines au Nouveau-Brunswick.

À VENIR

Mesure 4

Donner accès en ligne aux rapports finaux des projets financés par le Fonds en fiducie pour l'environnement (FFE) afin que les résultats de ces projets puissent être plus facilement accessibles.

EN COURS

Quelque 1 100 rapports finaux de projets financés par le FFE pour la période de 2009 à 2014 ont été acheminés à la Bibliothèque de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, où le personnel continue de travailler à les cataloguer, ce qui les rend accessibles en ligne.

Il faut beaucoup de temps au personnel de la bibliothèque pour cataloguer un grand nombre de rapports. Par ailleurs, certains rapports ne respectent pas les critères d'hébergement de documents de la bibliothèque (par exemple les rapports courts et informels ne sont pas admissibles). Le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux examine donc d'autres options pour mettre les rapports du FFE à la disposition du public par l'intermédiaire de son propre site Web.

Mesure 5a Préparer un modèle de rapport de données électroniques standard à l'intention des Premières Nations, des organisations non gouvernementales et des industries lorsqu'ils fournissent des résultats de la surveillance de l'eau au ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux.

TERMINÉ

Les données recueillies par des organisations non gouvernementales dans le cadre du programme de surveillance volontaire des lacs du Ministère peuvent maintenant être téléversées dans le portail de données sur la qualité de l'eau du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux (voir ci-dessous) dans un format standard. En outre, les données recueillies par n'importe quelle organisation peuvent être saisies automatiquement lors de l'envoi d'échantillons pour analyse au laboratoire du Conseil de la recherche et de la productivité (RPC) du Nouveau-Brunswick.

Mesure 5b Créer et mettre en place un plan visant à établir un entrepôt public de données sur l'eau, dans le cadre de la politique sur les données ouvertes du Nouveau-Brunswick, sous la direction du

TERMINÉ

En 2016, un portail de données en ligne a été mis sur pied; il contient des données sur la qualité de l'eau des rivières provenant de 55 stations de surveillance dans la province. En 2020, trois nouveaux portails de données ont été créés par l'intermédiaire du site Web du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux pour fournir un accès libre aux résultats de la surveillance issus : 1) du programme de surveillance volontaire des lacs; 2) de la surveillance de la qualité des eaux effectuée par les groupes de bassins hydrographiques; 3) de la surveillance de la qualité des eaux des lacs par le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux.

Mesure 6 Étendre les réseaux provinciaux de surveillance de l'eau de surface et souterraine afin d'offrir des renseignements complets sur les ressources d'eau du Nouveau-Brunswick, y compris les répercussions des changements climatiques.

À VENIR

Mesure 7 Poursuivre la mise en place de compteurs d'eau pour les utilisateurs industriels d'eau.

ENTAMÉ

Le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux instaure graduellement un programme par lequel les industries seront tenues de mesurer et de signaler leur consommation d'eau dans le cadre de son programme d'agréments industriels aux termes de la Loi sur l'assainissement de l'environnement. Visant d'abord les grandes industries, l'exigence sera élargie pour inclure d'autres consommateurs industriels d'eau. Pour l'instant, 75 de 118 grands consommateurs industriels d'eau sont dotés de compteurs d'eau; ils doivent signaler leur consommation au ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux.

Mesure 8 Trouver et instaurer des solutions pour afficher en ligne les permis et les agréments relatifs à l'eau et les conditions qui y sont associées.



OBJECTIF 2: PROTÉGER L'EAU POTABLE

L'eau potable est un besoin humain fondamental, et tous les Néo-Brunswickois doivent avoir accès à une eau potable sécuritaire et protégée qui leur permet de combler leur besoin quotidien.

Mesure 9 En collaboration avec les gouvernements locaux, produire un rapport s'appuyant sur l'analyse exhaustive de la qualité de l'eau potable pour l'ensemble des communautés du Nouveau-Brunswick dotées d'un réseau d'alimentation en eau public.

TERMINÉ

Le document Qualité de l'eau potable dans ma collectivité a été publié en octobre 2021. Des données sur la qualité de l'eau y sont fournies pour 73 réseaux de distribution d'eau potable au service de 70 collectivités. La qualité de l'eau, avant et après le traitement, y est décrite.

Le rapport augmente la transparence publique des données sur la qualité de l'eau potable et aidera le gouvernement à établir la priorité des réseaux de distribution d'eau potable qui nécessitent une attention supplémentaire pour assurer un approvisionnement futur fiable en eau potable.



Mesure 10 En collaboration avec les gouvernements locaux, mettre en place un régime législatif qui exige de rendre publics les résultats de la surveillance de la qualité de leur eau potable.

À VENIR

Mesure 11 Compléter la désignation des champs de captage de l'eau potable des gouvernements locaux existants du Nouveau-Brunswick en vertu du Décret de désignation du secteur protégé du champ de captage – Loi sur l'assainissement de l'eau.

ENTAMÉ

Le gouvernement poursuit la mise en œuvre du Programme de protection des champs de captage afin de protéger les sources d'eau potable. Outre les champs de captage déjà désignés, le processus de désignation d'autres champs de captage a commencé et des consultations sont en cours. Il est prévu que les champs de captage à Miramichi, à Memramcook, à Shediac et à Baker Brook seront bientôt désignés en vertu du Décret de désignation du secteur protégé du champ de captage.

Différents gouvernements locaux élaborent actuellement de nouveaux puits d'eau potable qui obtiendront aussi cette désignation par la suite.

Mesure 12 Concevoir un plan coordonné pour améliorer la protection et l'évaluation des puits d'eau privés par l'entremise d'une combinaison de sensibilisation publique et d'un renforcement du Règlement sur les puits d'eau (p. ex. les normes de construction pour les puits d'eau et les puits géothermiques, les retraits, etc.) et du Règlement sur l'eau potable en vertu de la Loi sur l'assainissement de l'eau.

ENTAMÉ

De nouveaux documents d'information ont été préparés et fournis aux propriétaires avec les résultats d'analyse de l'eau de leurs puits.

Mesure 13a Évaluer des options pour l'adoption d'exigences réglementaires relatives à l'embouteillage et à la vente d'eau potable afin de veiller à la protection de la santé publique, ainsi qu'à l'inspection et à la surveillance de ces activités, et à la prise en compte des effets potentiels sur les utilisateurs d'eau existants.

À VENIR

Mesure 13b Évaluer des options pour l'adoption d'exigences réglementaires relatives aux sources d'approvisionnement en eau potable ayant une capacité qui se situe au-dessous de l'exigence de 50 m³/jour afin de veiller à la protection de la santé publique ainsi qu'à l'inspection et à la surveillance de ces activités; et à la prise en compte des effets potentiels sur les utilisateurs d'eau existants.

À VENIR

Mesure 14 Évaluer des options afin d'étendre la protection des sources d'eau aux approvisionnements communautaires en eau potable et à ceux appartenant au gouvernement provincial.



OBJECTIF 3 : PROTÉGER ET AMÉLIORER LA SANTÉ DES ÉCOSYSTÈMES

Dans chaque bassin hydrographique, les besoins de la vie aquatique comme les poissons, les plantes et la faune doivent être pris en compte dans les décisions sur l'utilisation de l'eau, pour que les besoins de ces écosystèmes soient respectés. Tout en respectant l'objectif principal qui consiste à protéger la santé des écosystèmes, il faut gérer l'eau, et en fonction de la valeur qu'elle représente pour tous les Néo-Brunswickois et Premières Nations et en fonction de sa valeur sociale et économique. Il est également nécessaire d'élaborer un cadre renouvelé pour la gestion des bassins hydrographiques au Nouveau-Brunswick.

Mesure 15 Créer et mettre en œuvre une approche renouvelée afin de gérer la qualité de l'eau de surface à l'échelle des bassins hydrographiques à la lumière des recommandations présentées au ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux par le groupe de travail sur la gestion des bassins hydrographiques au mois de décembre 2017.

ENTAMÉ

L'élaboration d'un plan de gestion du bassin hydrographique de la baie de Shediac a été jugée une étape importante dans la protection de la qualité de l'eau à la plage Parlee. Le Plan de gestion intégrée du bassin hydrographique – Bassin hydrographique de la baie de Shediac 2021-2031 a été publié en octobre 2021. Ce plan servira d'instrument à long terme pour protéger la bonne qualité de l'eau de la plage Parlee et améliorer la qualité de l'eau du bassin hydrographique dans lequel elle se draine. Il servira également d'occasion d'apprentissage pour éclairer les prochaines étapes pour la mise en place d'une approche provinciale à la gestion des bassins hydrographiques.



Mesure 16a Améliorer la protection et la gestion des terres humides au Nouveau-Brunswick notamment en publiant en ligne des cartographies plus exactes. La cartographie sera améliorée de façon continue en s'appuyant sur les données les plus récentes, dès qu'elles seront connues, afin de mieux distinguer les terres humides.

TERMINÉ

Une nouvelle carte de référence provinciale pour la modification d'un cours d'eau et d'une terre humide (MCETH) a été lancée en ligne en janvier 2020. Elle sert maintenant à appuyer le programme de protection des terres humides du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux en vertu du *Règlement sur la modification des cours d'eau et des terres humides – Loi sur l'assainissement de l'eau*.

Mesure 16b Améliorer la protection et la gestion des terres humides au Nouveau-Brunswick notamment en publiant des lignes directrices de mise en œuvre afin d'assurer la cohérence et la transparence lors de la prise de décisions lorsqu'il s'agit d'appliquer la Politique de conservation des terres humides du Nouveau-Brunswick (2002) et de venir en aide aux personnes lors du processus réglementaire.

TERMINÉ

Des lignes directrices et fiches d'information à jour sont offertes sur le site Web des terres humides du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux pour aider les Néo-Brunswickois à comprendre les démarches du Ministère pour protéger les terres humides de la province. Ce site Web contient également des renseignements à jour sur la nouvelle carte de référence pour la modification des cours d'eau et des terres humides (MCETH) ainsi que des directives détaillées sur le protocole de délimitation des terres humides et de demandes de permis.

Mesure 16c Améliorer la protection et la gestion des terres humides au Nouveau-Brunswick notamment en modifiant le Règlement sur la modification des cours d'eau et des terres humides de la Loi sur l'assainissement de l'eau afin d'étendre la protection aux terres humides côtières d'importance provinciale d'une superficie de moins d'un hectare.

À VENIR

Mesure 17 Établir un programme de surveillance des eaux récréatives pour le réseau des parcs provinciaux qui portera sur la surveillance de la qualité de l'eau et la signalisation afin de permettre au public de prendre des décisions éclairées et de protéger la santé publique.

TERMINÉ

Un programme de surveillance de la qualité des eaux utilisées à des fins récréatives pour les plages Parlee et Murray a été lancé en 2017 et a été élargi en 2018 pour inclure neuf plages de parcs provinciaux.

À l'heure actuelle, la surveillance de la qualité des eaux utilisées à des fins récréatives est assurée par le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux selon un protocole de surveillance établi par le ministère de la Santé.

Des échantillons ont été prélevés aux plages pendant la saison de baignade, habituellement de mai à la miseptembre ou au début octobre. Les résultats sont ensuite comparés aux lignes directrices sur la qualité de l'eau utilisée à des fins récréatives de Santé Canada pour déterminer si la baignade est autorisée ou s'il faut émettre un avis d'interdiction de baignade.

L'état de la qualité de l'eau est publié en ligne et affiché dans des endroits stratégiques sur chaque plage.



Mesure 18 Préparer une politique visant à déterminer et à gérer les flux environnementaux afin que les ressources en eau ne soient pas surexploitées et que la santé des écosystèmes soit préservée.

Mesure 19 Préparer un plan de conservation d'eau pour la province qui porte sur la consommation d'eau par les foyers et les industries en y incluant la gestion de la demande d'eau, l'éducation et les interventions en période de sécheresse.

ENTAMÉ

Le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux vient d'entamer l'élaboration d'un indice de sécheresse pour la province et tente de trouver la meilleure façon de tenir le public au courant des périodes de sécheresse.

Mesure 20 Comprendre et évaluer les causes des proliférations d'algues, afin de développer et mettre en œuvre un plan d'action global qui réduira leur incidence à long terme.

ENTAMÉ

Le Fonds en fiducie pour l'environnement (FFE) du Nouveau-Brunswick a permis de verser plus de 350 000 \$ de 2018 à 2020 à des universités et à d'autres organisations non gouvernementales pour appuyer des projets axés sur la détection, le suivi et l'atténuation des risques liés aux cyanobactéries (par exemple l'algues bleues). Un montant supplémentaire de 200 000 \$ a été versé en 2021.

Des efforts sont en cours pour sensibiliser le public, y compris pour enseigner la façon de reconnaître les cyanobactéries, de signaler les proliférations au ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux et les précautions pouvant être nécessaires pour se protéger et profiter des eaux récréatives. Par exemple, en 2020, le FFE a fourni une aide financière à la réalisation d'une vidéo éducative, qui figure sur la page Web des algues bleues du Nouveau-Brunswick. En 2020 également, le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, au nom du ministère de la Santé, a coordonné la conception de nouveaux panneaux d'avis de santé et l'installation de ces panneaux à 16 emplacements stratégiques le long de la rivière Saint-Jean entre Woodstock et Fredericton.

Les représentants des gouvernements provincial, fédéral et municipal ont annoncé au début 2021 un financement pour moderniser le réseau d'eau potable de Moncton en le dotant d'une technologie qui permet d'éliminer les toxines nocives produites par les algues bleues. Le projet consiste à répertorier et à mettre à l'essai des procédés de traitement de l'eau – nouveaux et existants – pour éliminer les toxines, ainsi qu'à installer le système choisi pour atténuer la menace croissante des algues bleues.

Le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux est membre du consortium « l'état des lacs » du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada qui, entre autres, coordonne la recherche sur les causes des proliférations d'algues.

Mesure 21a Constituer un groupe de travail réunissant plusieurs organismes pour examiner la réglementation et la gestion des systèmes autonomes d'évacuation des eaux usées, y compris les normes de conception et de construction, comme les nouvelles technologies, pour tenir compte des nutriments.

Mesure 21b Constituer un groupe de travail réunissant plusieurs organismes pour examiner la réglementation et la gestion des systèmes autonomes d'évacuation des eaux usées, y compris des solutions permettant de s'assurer que les systèmes d'évacuation des eaux usées fonctionnent correctement et sont entretenus adéquatement.

À VENIR

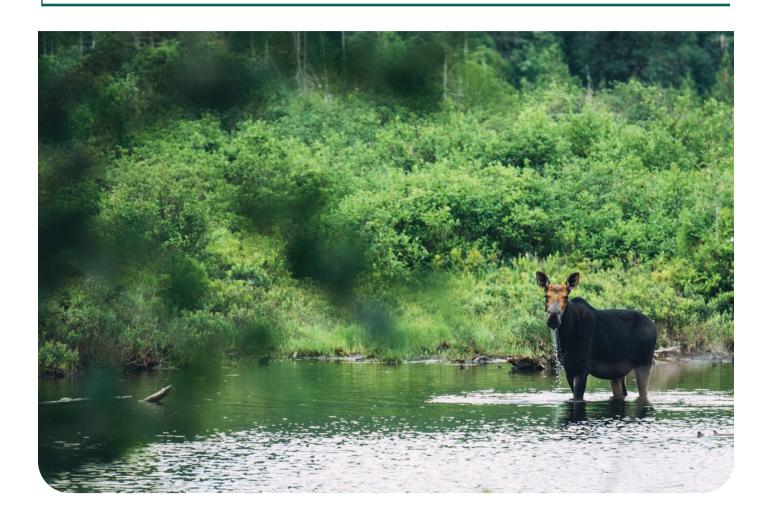
Mesure 22 Évaluer les exigences en matière d'obtention de permis pour le secteur agricole en vertu de la Loi sur le contrôle des pesticides visant les pesticides à usage non domestique et prendre ensuite les mesures qui s'imposent.

ENTAMÉ

À VENIR

Le Comité permanent des changements climatiques et de l'intendance de l'environnement de l'Assemblée législative évalue actuellement l'utilisation des pesticides au Nouveau-Brunswick. Le Comité a publié son premier rapport en novembre 2021. Le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux a reconstitué la Commission consultative des pesticides interministérielle en vertu de la Loi sur le contrôle des pesticides pour conseiller le ministre de l'Environnement et du Changement climatique sur les questions relatives aux pesticides.

Mesure 23 Concevoir un cadre réglementaire afin de désigner les secteurs côtiers protégés en vertu de la Loi sur l'assainissement de l'eau.



OBJECTIF 4 : TRAVAILLER EN COLLABORATION À LA PROTECTION ET À LA GESTION DE L'EAU

Le gouvernement de la province reconnaît qu'il joue un rôle de premier plan dans l'élaboration et la mise en œuvre de mesures législatives visant l'eau; cependant, tous les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises ont un intérêt dans la protection et dans la gestion de l'eau, et doivent assumer des responsabilités quant à sa protection. Les gouvernements fédéral, provincial et locaux, les Premières Nations, les parties prenantes et les membres du public doivent travailler ensemble afin de mieux protéger et gérer les eaux du Nouveau-Brunswick. Des partenariats entre le gouvernement provincial et les parties prenantes doivent être davantage cultivés afin de réaliser la vision en matière de protection et de gestion de l'eau de la province.

Mesure 24 Poursuivre un dialogue collaboratif entre le gouvernement et les Premières Nations concernant les permis, les projets, les initiatives et les sujets d'intérêt mutuel.

EN COURS

Le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux continue de s'entretenir avec les Premières Nations sur les enjeux liés à l'eau. En novembre 2020, le Ministère a tenu une réunion avec la Première Nation de Tobique pour discuter d'une cartographie des inondations et des changements climatiques. Après la réunion, le Ministère a présenté à la communauté des données sur les inondations et des projections. De concert avec le ministère des Affaires autochtones, le Ministère collabore avec les Premières Nations et aide les collectivités des Premières Nations à planifier l'adaptation aux changements climatiques, par l'entremise du Fonds en fiducie pour l'environnement. Le Ministère informe les Premières Nations de toutes les propositions de projet enregistrées en vertu du *Règlement sur les études d'impact sur l'environnement* et s'assure d'obtenir leur participation aux dossiers des études d'impact sur l'environnement (EIE) et leur permet d'y participer à leur demande. En ce qui concerne les projets d'EIE pour lesquels l'obligation de consulter s'impose, les consultations sont menées par le ministère des Affaires autochtones, et les aspects procéduraux qui doivent avoir lieu pendant les consultations relèvent en général du promoteur du projet. Un atelier sur l'EIE destiné à Wolastogey Nation in New Brunswick a été tenu en décembre 2019.

Mesure 25 Travailler en collaboration avec les groupes de bassins hydrographiques, les associations de lacs, les Premières Nations, les universités et les organisations non gouvernementales sur la collecte de données, l'éducation, l'intendance et d'autres initiatives liées à la protection et la gestion de l'eau.

EN COURS

Le Fonds en fiducie pour l'environnement (FFE) de la province vient soutenir les efforts des groupes de bassins hydrographiques, d'associations de lacs, des universités et d'autres partenaires. De 2018 à 2020, le FFE a versé plus de 5 millions de dollars à des projets ayant directement trait à la gestion, à la protection et à l'amélioration de l'eau douce au Nouveau-Brunswick, en plus des 2 millions de dollars versés en 2021.

Le groupe de travail mis sur pied pour aider à l'élaboration du Plan de gestion du bassin hydrographique de la baie de Shediac (voir la mesure 15) comptait des représentants de Premières Nations, d'universités et d'organisations non gouvernementales.

Mesure 26 Créer et mettre en œuvre un plan d'information et de sensibilisation pour permettre à la population néo-brunswickoise de comprendre les cadres législatifs qui ont une incidence sur l'utilisation de l'eau et de les respecter, d'avoir les connaissances requises pour participer aux activités de gestion de l'eau et la possibilité de le faire et de disposer d'une information suffisante pour prendre des décisions avisées quant à leur utilisation de l'eau.

À VENIR

Mesure 27

Poursuivre un partenariat avec la Commission géologique du Canada afin de développer une cartographie de la disponibilité des eaux souterraines.

OBJECTIF 5: METTRE EN ŒUVRE LA STRATÉGIE ET RENDRE COMPTE DES PROGRÈS

La stratégie décennale de l'eau établit des mesures pour relever les défis auxquels la province doit faire face. Le progrès de mise en œuvre de la stratégie sera évalué, suivi et rapporté. La stratégie doit également être actualisée au fil du temps; une stratégie de l'eau n'est pas un document statique ni le fruit d'un effort ponctuel. Par conséquent, il sera examiné et révisé à l'avenir pour s'assurer qu'il demeure pertinent.

Mesure 28a Définir les indicateurs de rendement clés pour la mise en œuvre de chaque mesure de la stratégie au fur et à mesure qu'elles sont initiées.

À VENIR

Mesure 28b Publier annuellement des rapports sur l'état d'avancement des mesures prévues par la stratégie de l'eau.

Le premier rapport de ce genre a été publié en décembre 2021.

Mesure 29 Examiner la stratégie dans les cinq ans suivant sa publication pour en vérifier la pertinence et déterminer de nouvelles mesures qui pourraient être intégrées dans la prochaine version.

